

TRIBUNAL DE COMMERCE

Juge au Tribunal de Commerce

Le mandat en bref :

Le Juge au Tribunal de Commerce est un magistrat bénévole, issu d'une élection, dont la mission est de statuer sur des litiges commerciaux en toute indépendance et impartialité. Cette fonction nécessite une forte disponibilité pour l'exercice même du mandat ainsi que pour une formation continue indispensable.

Présentation du Tribunal de Commerce :

Le Tribunal de Commerce est une juridiction du premier degré, composée de juges bénévoles issus de la société civile élus par leurs pairs, contrairement à d'autres juridictions (Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance, Cour d'Appel...)

Selon l'article 631 du Code de Commerce, les litiges portés devant le Tribunal de Commerce concernent les hypothèses suivantes :

- Contestations relatives aux engagements et transactions entre négociants, marchands et banquiers ;
- Contestations entre associés, pour raison d'une société de commerce ;
- Contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes.

Le Tribunal de Commerce est également compétent pour connaître des procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire si le débiteur est commerçant ou artisan, et encore des litiges liés au secteur du transport.

MISSIONS

Les juges aux Tribunaux de Commerce ont à statuer sur tous les litiges commerciaux (conflits entre commerçants, associés d'une société commerciale, vente d'un fonds de commerce, actes de commerce entre commerçants et non commerçants, conflits liés aux règlements et aux liquidations judiciaires).

Champ géographique

Il y a 4 Tribunaux de Commerce (TC) dans les Bouches du Rhône : Aix en Provence, Marseille, Salon de Provence et Tarascon, avec une répartition de compétence sur les communes suivantes :

- **TC d'Aix en Provence** : Aix (Centre N-E et S-O), Châteauneuf côte Bleue, Gardanne, Marignane, Martigues, Les Pennes Mirabeau, Peyrolles, Trets.
- **TC de Marseille** : Marseille, Allauch et Plan de Cuques les Cantons d'Aubagne, de Roquevaire, et La Ciotat.
- **TC Salon de Provence** : Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon Confoux, Coudoux, Entressen, Fos sur Mer, Grans, Istres, La Barben, La Fare les Oliviers, La Roque d'Antheron, Lambesc, Lancon de Provence, Miramas, Pelissanne, Rognac, Rognes, Saint Cannat, Saint Chamas, Saint Estave Jeanson, Saint Mitre les Remparts, Salon de Provence, Velaux, Ventabren, Vitrolles.
- **TC de Tarascon** : Tarascon Rhône, Saint Etienne du Grés, Mas Blanc des Alpilles, Boulbon, Saint Pierre de Mezoargues, Chateauronard, Barbentane, Eyragues, Noves, Rognonas, Graveson, Saint Rémy de Provence, Le Paradou, Maussane les Alpilles, Maillanne, Les Baux de Provence, Eyguières, Alleins, Aureille, Lamanon, Mallemort, Mouries, Vernegues-Cazan, Orgon, Senas, Saint Andiol, Verquières, Mollèges, Eygalières, Cabannes, Plan d'Orgon, Arles, Saint Martin de Crau, Port Saint Louis du Rhône, Les Saintes Maries de la Mer, Fontvieille.

COMPOSITION

Pour chacun des Tribunaux, un Président est élu en Assemblée Générale parmi les juges ayant au moins 6 ans d'ancienneté.

Un Vice-Président est désigné par une ordonnance du Président et choisi parmi les juges ayant plus de 3 ans d'ancienneté.

Des Présidents de Chambres sont choisis parmi les juges ayant plus de 3 ans d'ancienneté.

Les jugements sont rendus par des juges délibérant en nombre impair (minimum 3).

FONCTIONNEMENT

Mode de sélection

Les candidats doivent suivre la formation sur le Tribunal de Commerce et la fonction de juge mise en place par l'UPE 13. Ils sont par la suite reçus par le Président du Tribunal auprès duquel ils souhaitent se porter candidats et le Président de l'UPE 13 ou leurs représentants. Leurs candidatures sont ensuite soumises au Comité de sélection.

Mode de désignation

C'est un mandat électif.

L'UPE13 sélectionne une liste de candidats pour chacun des 4 Tribunaux de Commerce.

Un Comité de Sélection émet, sur la base des critères de sélection, des propositions de candidatures au Conseil Exécutif qui décide des listes à soumettre au vote de l'Assemblée Permanente de l'UPE13. Celle-ci valide définitivement les listes qui seront présentées à l'élection.

Les élections ont lieu chaque année début octobre. Le collège électoral est formé par les délégués consulaires et par les membres et anciens membres des Tribunaux de Commerce. Du résultat du scrutin dépend l'élection ou la non élection des candidats présentés par l'UPE13.

Durée du mandat

Le premier mandat de juge est de 2 ans. Les 4 mandats suivants sont de 4 ans. La durée maximale d'exercice du mandat est de 18 années.

Disponibilité / Lieux de réunion

Les audiences se tiennent au Tribunal dans lequel siège le juge.

La disponibilité dépend du Tribunal, du nombre d'affaires et de l'investissement du juge : l'investissement du juge oscille en moyenne entre 2 à 6 journées par mois.

Frais / Indemnisations

Les frais engagés (déplacements, robe, ...) sont à la charge du juge.

INCOMPATIBILITE / OBLIGATIONS / ENGAGEMENT

Incompatibilité

Les candidats UPE13 à la fonction de juge au Tribunal de Commerce doivent répondre à des critères légaux et syndicaux : disponibles sur www.upe13.com ou auprès du Pôle Mandats de l'UPE 13.

Obligations / Engagement

A travers une charte d'engagement, le mandataire s'engage vis à vis de l'UPE13 sur le respect de règles et de comportement notamment en matière d'indépendance et discrétion, d'impartialité, de discipline, de formation,... Charte et critères de sélection disponibles sur www.upe13.com ou auprès du Pôle Mandats de l'UPE 13.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Pour s'informer :

Le site de l'UPE13 : www.upe13.com

Le Code de l'organisation judiciaire – Livre IV - Art.L.411-1 à L.414-7

Coordonnées des Tribunaux de Commerce :

- **Aix-en-Provence** : 38 Cours Mirabeau - 13625 Aix en Provence Cedex 1
- **Marseille** : 2 Rue Emile Pollak - 13006 Marseille
- **Salon-de-Provence** : 481 Boulevard de la République - 13654 Salon de Provence Cedex
- **Tarascon** : Quartier Kilemaine - 13150 Tarascon

Pour en savoir plus sur ce mandat,

Contactez votre fédération professionnelle ou l'UPE 13 :

Edith RIGAUD-LASPERCHES – Responsable des Tribunaux de Commerce – 04 91 57 71 17

rigaud@upe13.com

Toute l'actualité des mandats en ligne sur www.upe13.com